



# La Lettre du Syndicat

[www.siaepvielmurstpaul.com](http://www.siaepvielmurstpaul.com)

Mai 2019

## EDITO



La mise en place du projet Interc'Eau a permis de mettre fin au captage de Guitalens-L'Albarède.

Nous sommes ravis de fournir en qualité et en quantité l'eau de la Montagne noire sur une partie du territoire. Sur 4400 abonnés, 2730 sont desservis par la ressource Montagne noire. Cette nouvelle organisation nous contraint à ne distribuer que de l'eau achetée. L'autre partie de notre approvisionnement vient du Syndicat du Dadou. Les conséquences financières sont de l'ordre de 132000€ d'achat supplémentaire par an mais l'économie réalisée en cessant le captage est de 48 000 € (coût du traitement) ; au total une dépense supplémentaire de 84000€. D'autre part, l'obligation pour les collectivités de mettre en place un service de paiement des factures en ligne (par carte bancaire) d'ici la fin de l'année, génère une commission de 2 000 €. Notre budget devra donc faire face à 86000 € de coûts supplémentaires.

Le prix de vente de notre eau comprenait les investissements de ce raccordement à la Montagne noire. Ceux-ci étant réglés, la nouvelle charge pourra être assimilée sans augmentation du prix de vente. Bien sûr cela nécessitera une gestion économe pour continuer à remplir notre mission de service public dont nous sommes très fiers.

**Laurent VANDENDRIESSCHE**  
Président du SIAEP  
de Vielmur Saint Paul

## DECI

### Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le Comité syndical du SIAEP a souhaité prendre la compétence du contrôle et de l'entretien des bornes et poteaux incendie sur son territoire. Ceci a été proposé aux 13 communes qui ont délibéré favorablement.



## Interc'eau

Le projet Interc'Eau du Sud ouest tarnais s'est terminé avec la jonction de nos tronçons et celui qui dessert la Régie municipale des eaux de Graulhet. La conférence de presse organisée le 19 juin 2018, a marqué la fin des travaux de cette opération hors norme.



▲ Chambre des vannes. Points de livraisons du SIAEP Vielmur St Paul et de la Régie des eaux de Graulhet sur la conduite mutualisée.

## Question aux 3 vice-présidents du SIAEP :

### Comment percevez-vous votre rôle de vice-président au sein du SIAEP ?

**Claude ALBA - 1<sup>er</sup> vice-président du SIAEP et Maire de Fréjeville**

*Comme son nom l'indique le 1er vice-président est la personne qui fait partie du bureau et dont le rôle est d'occuper le poste de président lorsque celui-ci est absent. Il est désigné par le comité syndical après chaque élection municipale et bien sûr comme les autres vice-présidents son rôle est de participer aux décisions du bureau, au recrutement.*

**Michel COLOMBIER - 2<sup>ème</sup> vice-président du SIAEP et Maire de Puycalvel**

*Participer aux réunions de bureau afin de définir les orientations budgétaires, techniques et établir des projets structurants pour le territoire qui seront validés par le comité syndical en apportant mon expérience personnelle et mon expérience d'élu. C'est aussi, prendre part à la vie du syndicat en étant à l'écoute du personnel, des élus qui composent le conseil mais aussi de la population. Dans le souci permanent de distribuer une eau de qualité aux abonnés par un réseau fiable et à un juste prix. Assister le Président lors du recrutement de personnel.*

**André DURAND - 3<sup>ème</sup> vice-président du SIAEP et 1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie de Cuq**

*Le vice-président travaille avec le Président et le bureau pour définir les orientations du syndicat : budget, compétences, travaux à réaliser pour améliorer le rendement du réseau. Il doit être à l'écoute du personnel et de la population afin de distribuer de l'eau de qualité au prix le plus juste. Je tiens à signaler la qualité du travail et la compétence de l'ensemble du personnel du Syndicat.*



▲ De gauche à droite : Michel COLOMBIER, Claude ALBA et André DURAND

Pression sur le réseau

Afin de se prémunir d'une éventuelle suppression sur le réseau et des "coups de béliers", les abonnés doivent équiper leur installation d'un réducteur ou régulateur de pression.



# Les Travaux d'amélioration de notre réseau en 2018



**DAMIATTE**  
 Entreprise SNR Rigal:  
 réhabilitation de 950 m/l de  
 réseau - *Lieu dit Lacapelle*



**CUQ**  
 Entreprise Rossi-frères:  
 renforcement de 700 m/l de  
 réseau - *Lieu dit En Cathalo*



**GUITALENS L'ALBAREDE**  
 Entreprise Rossi-frères:  
 réhabilitation de 400 m/l de  
 réseau - *Lieu dit Varagnes*

**JONQUIERES**  
 Entreprise SNR-Rigal :  
 réhabilitation de 800 m/l  
 de réseau - *Lieu-dit Le  
 village*



**CARBES**  
 Entreprise Rossi-frères:  
 renforcement de 168 m/l de  
 réseau - *Lieu dit La Bautié*



**CARBES**  
 Travaux en régie :  
 réhabilitation de 350 m/l  
 de réseau - *Lieu dit Le  
 Rouge (phase 2)*



**CUQ**  
 Travaux en régie :  
 aménagement chemin  
 Château de Cuq - *La  
 Sigairié*



**DAMIATTE**  
 Travaux en régie : pose  
 d'une chambre des vannes  
 - *Réservoir Lacapelle*



**Fin**  
 les oublis ou  
 retards de paiements,  
 optez pour le  
 prélèvement automatique  
 à échéance ! Le montant  
 de vos factures sera  
 débité automatiquement  
 sur votre compte à la  
 date indiquée sur la  
 facture.

## Quelques chiffres

Rendement réseau : **83 %**

Achat d'eau 2018 :

IEMN : 310 176 m<sup>3</sup>  
 Dadou : 227 200 m<sup>3</sup>

• **Vous rencontrez des difficultés pour régler votre facture d'eau ?**

**RAPPEL:**  
 le paiement des factures doit  
 impérativement s'effectuer à la Trésorerie  
 de St-Paul-Cap-de-Joux et non au SIAEP

Si vous rencontrez des difficultés financières importantes n'hésitez pas à contacter la Trésorerie rapidement afin de trouver des solutions adaptées à votre situation.

**Contact:** Trésorerie de St Paul Cap de Joux - 10 place du Foirail - 81220 Saint Paul Cap de Joux.  
 Tél: 05.63.70.60.30

**Horaires et jours d'ouverture :** Lundi - Mardi - Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

• **Bénéficiaire d'une aide au paiement de sa facture d'eau auprès du FSL**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département est un dispositif d'action sociale qui constitue un outil destiné à faciliter l'insertion des familles et personnes en difficulté. Il permet d'obtenir des aides financières à l'accès, au maintien, à l'énergie et à l'eau ou un accompagnement social lié au Logement.

**Comment faire une demande FSL ?**  
 Elle est établie obligatoirement par un travailleur social qui vous accompagnera dans vos démarches et évaluera votre situation.

**Où s'adresser ?**  
 - Pour les communes de Jonquieres et Puycalvel :  
 Maison du Département de Graulhet, 48-50 avenue Gambetta, 81300 GRAULHET. Tél. 05.63.42.82.60  
 - Pour les autres communes : Maison du Département de Puylaurens, 53 avenue de Castres, 81700 PUYLAURENS. Tél. 05.63.37.68.10

## Loi Warsmann :



**Règlementation en cas de surconsommation due à une fuite après compteur**

La loi "Warsmann" du 17/05/2011 et son décret d'application du 24/09/2012 permettent, sous conditions, le plafonnement des factures d'eau au double de la consommation habituelle de l'abonné.

Ainsi lorsque le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation privative, il en informe l'abonné. L'information doit préciser les démarches à effectuer pour bénéficier du dispositif prévu par la loi.

Il appartient ensuite à l'abonné du service d'eau de prouver que la consommation anormale est due à une fuite après compteur, dont il a fait effectuer la réparation par un professionnel.

**Pour en savoir plus sur la loi Warsmann vous pouvez consulter les articles L2224-12-4, R2224-20-1 et R2224-19-2 du CGCT.**



**Le SIAEP n'est pas partenaire et ne vend pas de contrats d'assurance pour les fuites après compteur.**